

Votre contact :

M. Gil SIMON – 04 220 15 04

Liège, le 21 janvier 2016.

Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil Communal,
Madame, Monsieur le Directeur général,

Entre le vendredi 15 et le lundi 18 janvier derniers, les conditions climatiques hivernales particulières qui ont sévi en Province de Liège ont occasionné d'importantes avaries sur les réseaux de distribution d'électricité desservant les citoyens de votre Commune.

Ces intempéries exceptionnelles ont provoqué des interruptions de fourniture d'électricité conséquentes dues, le plus généralement, à des ruptures de lignes aériennes et des mises hors service de postes ou cabines d'alimentation, provoquées essentiellement par un phénomène physique d'accrétion de la glace atmosphérique sur les câbles. Ces coupures sont donc manifestement dues à des circonstances météorologiques particulières qui correspondent à un cas de force majeure, tel que décrit dans le Décret électricité, approche également partagée par le régulateur régional dans une récente déclaration à la presse.

RESA bénéficie bien entendu d'une couverture en responsabilité civile générale et il appartiendra à son organisme assureur de prendre position sur l'éventuelle indemnisation des dommages.

Nous tenons aussi à démentir formellement le caractère vétuste dont ont été qualifiés, par certains, les réseaux électriques, ainsi que le manque d'entretien ou d'investissements dont ils auraient souffert. Ces travaux d'entretien et ces investissements ont été réalisés en dépit des conditions réglementaires auxquelles doit faire face le GRD Resa. Ce contexte réglementaire découle directement des directives européennes en matière de libéralisation du marché de l'énergie transposées en droit national, contexte que nous essayons sans cesse d'influencer positivement en vue de garantir notre qualité de service.

Nous tenons à vous assurer, si besoin en était, que dès les premiers instants les équipes opérationnelles de Resa ont été mobilisées pour répondre à cette situation d'urgence absolue, qu'il s'agisse des équipes spécialisées de dépannage ou des manoeuvrants haute tension. Soyez aussi assurés que l'ensemble de nos équipes ont mis tous les moyens en œuvre afin de rétablir l'alimentation électrique dans les plus brefs délais et en toute sécurité, tant pour les citoyens que pour elles-mêmes, et ce compte tenu de l'ampleur du phénomène météorologique qui a affecté nos réseaux.

Certes, les conditions climatiques difficiles persistantes n'ont guère facilité leur travail. Si la qualité et la rapidité d'intervention de nos équipes ont été unanimement soulignées, le dispositif de communication encadrant celles-ci a, quant à lui, mis en évidence plusieurs difficultés dues aux contraintes de la situation. Cet aspect fait d'ores et déjà l'objet d'une attention particulière de notre part. Dans de pareilles circonstances, il est toujours particulièrement hasardeux et difficile de pouvoir se prononcer sur des délais de rétablissement avant une analyse approfondie nécessitant un constat sur place des causes exactes des interruptions de fourniture (ruptures de lignes aériennes dues à des branches, déclenchement d'infrastructures sous tension suite à des courts-circuits,...) et la prise de dispositions techniques pour y remédier. Nous tenons toutefois à souligner que, dans le cadre de ces évènements, nos équipes ont pleinement collaboré avec la cellule de crise mise en place par M. le Gouverneur de la Province de Liège, laquelle a par ailleurs imposé un canal unique de communication officielle.

Néanmoins, des réflexions internes sont d'ores et déjà engagées pour améliorer la communication en pareilles circonstances, notamment en vue de répondre aux attentes des Communes associées, lesquelles, nous en sommes conscients, ont un devoir de protection et d'information à l'égard de leurs administrés.

A cet égard, une réunion de travail avec les Bourgmestres sera organisée prochainement afin de partager ensemble un retour sur expérience, échanger sur les différentes situations spécifiques auxquelles les Communes concernées ont été confrontées et ainsi mieux identifier les attentes dans le cadre d'un plan de crise structuré en collaboration avec les communes.

Pour votre parfaite information, nous vous prions de trouver en annexe à la présente une note complète reprenant notamment le rétroacte des mesures opérationnelles et de communication mises en place dans le cadre de nos interventions, au travers de laquelle vous constaterez l'ensemble des actions mises en œuvre.

En vous assurant de notre entière collaboration, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil Communal, Madame, Monsieur le Directeur général,, en l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

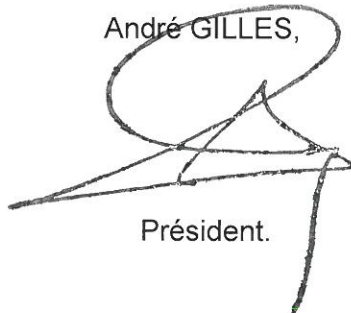
Pour le Conseil d'Administration,

Gil SIMON,



Secrétaire général,
Membre du Comité de Direction.

André GILLES,



Président.